

en ligne en ligne

BIFAO 25 (1925), p. 147-165

Bernard Bruyère

Un jeune prince ramesside trouvé à Deir el Médineh [avec 3 planches].

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724710922 Athribis X Sandra Lippert 9782724710939 Bagawat Gérard Roquet, Victor Ghica 9782724710960 Le décret de Saïs Anne-Sophie von Bomhard 9782724710915 Tebtynis VII Nikos Litinas 9782724711257 Médecine et environnement dans l'Alexandrie Jean-Charles Ducène médiévale 9782724711295 Guide de l'Égypte prédynastique Béatrix Midant-Reynes, Yann Tristant 9782724711363 Bulletin archéologique des Écoles françaises à l'étranger (BAEFE) 9782724710885 Musiciens, fêtes et piété populaire Christophe Vendries

© Institut français d'archéologie orientale - Le Caire

JEUNE PRINCE RAMESSIDE



TROUVÉ

À DEIR EL MÉDINEH⁽¹⁾

PAR

M. BERNARD BRUYÈRE.

Le 31 janvier 1924, au cours des fouilles de l'Institut français à Deir el Médineh, un déblayement, opéré à mi-pente de la nécropole, amena la découverte d'un petit cercueil anthropomorphe contenant la dépouille d'un jeune enfant. Il fut trouvé sous des



déblais anciens qui recouvraient des ruines de chapelles tombales datant de la XX° dynastie et non loin du tombeau n° 250 connu depuis longtemps.

Ce n'est point ici la place d'envisager toutes les conclusions qu'on peut tirer de l'état du site au moment du dépôt du cercueil (voir pour cela le rapport des fouilles de Deir el Médineh en 1924). On peut seulement avancer qu'aucune modification notable ne fut apportée depuis, dans un périmètre restreint, autour du lieu de la trouvaille. Posé sur son fond, le couvercle fermant la cuve, la tête tournée vers le sud-ouest, il semblait avoir été abandonné là depuis des siècles et recouvert à la longue d'une couche de terre de plusieurs mètres d'épaisseur. Aux alentours surgissent des restes de pyramides, des voûtes effondrées de brique crue, et, sauf un oushebti anépigraphe de faïence

(1) Les deux figures ci-dessus sont celles de deux princes de la liste de Médinet Habou. — A gauche, un des trois premiers de la liste, ayant

probablement régné; à droite, un des derniers de la liste. Il y a 17 princes du côté nord, 13 du côté sud; 10 seulement ont des noms. mate vert pâle, il n'y avait pas un seul objet dans son voisinage immédiat. Le cercueil est en bois de cèdre et mesure 1 m. 05 de longueur, 0 m. 33 de largeur maximum, 0 m. 23 de largeur aux pieds, 0 m. 38 de hauteur au visage, 0 m. 31 à la poitrine, 0 m. 37 aux pieds, 0 m. 235 hauteur de la cuve seule.

Au point de vue de la construction, le couvercle est fait de six pièces, assemblées à queue d'aronde et mastiquées, dans les joints, par un stuc peint en brun-rouge de la couleur du bois. Les deux moitiés longitudinales, taillées dans un bois épais, partent du sommet de la tête et vont jusqu'en dessous de la dernière bande transversale. Le pied est creusé dans un seul bloc. Deux joues latérales suivent dans toute la longueur les bords externes du couvercle et sont perforées de chaque côté de deux trous pour l'encastrement des tenons de fermeture. Un masque, traité à part, complète l'ensemble.

Au point de vue de la décoration il est du type osirien, c'est-à-dire momiforme avec mains apparentes hors du linceul, bras croisés sur la poitrine et chevelure à découvert; type qui succède chronologiquement aux cercueils royaux qu'on pourrait appeler Horiens, coiffés du *nemes* d'Horus et mains cachées sous le linceul.

Intérieurement il est peint au bitume. Extérieurement, il est à fond noir avec visage et bandelettes dorés et avec incrustations d'émail pour les yeux, les cheveux, le collier *ousekh* et les bracelets. Le bitume est posé sur un stuc directement appliqué sur le bois. L'or a pour soutien une fine toile stuquée. Le sertissage de l'émail est la première opération du décorateur, ensuite vient la dorure et enfin le bitumage, qui recouvre les dépassements de l'or. Chaque pièce d'émail, taillée de la forme voulue, s'adapte dans un cloisonnement préparé en creux dans le bois et rempli de stuc. Le masque, ciselé et poli, fut drapé de toile comme le reste et enduit d'une très mince couche de plâtre fin avant d'être doré. Les bandelettes longitudinales et transversales destinées à porter un texte en relief ont ce substratum de toile encollée sur lequel le stuquage est assez épais pour que les caractères hiéroglyphiques puissent s'enlever sur le champ, par estampage ou travail de burin. En l'état actuel, le cercueil, ayant subi l'injure du pillage, est dépouillé de toute sa parure d'émail et d'or. A l'herminette, on a arraché la dorure et les incrustations. Les traces d'un outil tranchant, large de o m. 052, se voient en maint endroit. Les mains, brutalement arrachées par les voleurs, étaient sculptées dans la masse. De ce que les poings sont fermés on peut, d'après Daressy (Cercueils des cachettes royales, Catalogue général du Musée du Caire), prétendre que le défunt était de sexe masculin (1). S'ils tenaient les amulettes traditionnelles, le dad † et la boucle , ces objets étaient traités en pièces détachées, mortaisées entre le pouce et le métacarpe; mais on n'en voit pas de traces, et il est probable que le cercueil était dépourvu de ces attributs funéraires.

Les bracelets et le collier ousekh à huit rangs conservent encore deux ou trois morceaux d'émail, cornaline, lapis et turquoise, découpés en petits triangles ou en perles plates piriformes, selon le creux de leur logement. La chevelure elle-même, divisée par des méplats dorés, en longues mèches tombantes, est faite d'imbrications chevronnées de colorations alternées.

Sous les bras s'étalent les ailes d'or de la déesse Nout agenouillée, dont on voit encore le signe __.

Le visage, finement modelé, manifeste une intention de portrait qui est très visible. Si on le compare au cercueil du prince Sipaari, dont il sera parlé plus loin, on constate dans le faire des deux effigies la même technique, le même rendu plastique de l'enfance. Fût-il séparé du reste de la bière, il est impossible, même à première vue, de n'y point reconnaître la figure d'un enfant, et plus encore de profil que de face. L'artiste a heureusement exprimé l'indécision des traits du jeune âge: le front bombé, se raccordant en ligne douce avec le nez légèrement enfoncé dans les joues pleines; les lèvres retroussées, aux commissures très marquées; la fossette du menton nettement accusée; les yeux très grands et relevés vers les tempes. L'ensemble produit l'impression de la prime jeunesse et, malgré l'absence des yeux, désorbités par les pillards, traduit, sans le vouloir peut-être, ce vague sourire, arrêté en chemin et légèrement mélancolique de tant de masques égyptiens. Dans la cavité de l'œil gauche est demeuré un fragment de verre coloré en bleu lapis-lazuli. C'était le cerne bleu de la paupière fardée de kohol qui ourlait le blanc du globe oculaire.

Le stuc et l'or du visage ont totalement disparu; mais il est facile de voir

(1) En réalité, il n'y a pas de règle aussi générale. Quand une main est posée sur la poitrine, elle est la plupart du temps fermée, et cela depuis l'époque des statues de serdab. Les excep-

tions sont, il est vrai, presque toujours féminines, mais on trouve des cercueils de femmes (reine Makéré) ayant les bras croisés, les poings fermés, serrant les amulettes conventionnelles. que la dorure s'étendait, sans solution de continuité, depuis le collier jusqu'au sommet du crâne.

La chevelure est le point capital de ce cercueil, car tout texte ayant été enlevé, elle constitue l'indice principal caractéristique qui sert de base aux essais d'identification que l'on peut proposer. Elle présente cette particularité exceptionnelle qu'elle se compose d'une seule tresse de cheveux, prenant naissance sur le côté droit de la tête par un départ semi-circulaire et retombant en s'aplatissant sur la poitrine. L'objection qui, au premier abord, vient à l'esprit, c'est que, avant ses mutilations, le cercueil possédait peut-être les deux lourdes mèches de perruque qui encadrent habituellement la face des cercueils anthropoïdes de type osirien. Un examen attentif prouve que la mèche gauche n'a jamais existé, et l'on en peut donner les raisons suivantes (voir pl. II):

- 1° Le collier ousekh couvre l'épaule gauche, et il est peu vraisemblable qu'on eut fait tout ce travail d'incrustations pour qu'il fût masqué ensuite par la superposition d'une perruque rapportée.
- 2° Il est impossible que la mèche gauche ait été rapportée, alors que la droite est taillée à plein bois.
- 3° La mèche droite est ouvragée pour recevoir les émaux, et ce travail en creux est fait dans la masse. Son départ en demi-cercle sur le pariétal droit est significatif par lui-même et ne peut être confondu avec quelque artifice de sculpture ou d'ébénisterie destiné à dissimuler un raccord.
- 4° Le front et le haut du crâne sont exempts de tout travail d'incrustation dont ils eussent porté les traces dans le cas d'une perruque à deux pendants.
- 5° Les oreilles sont sculptées dans le bois du couvercle et non pas traitées en pièces détachées. La disparition de la tresse gauche eût entraîné celle de l'oreille du même côté. Autour d'elle, aucun vestige de cloisonnement pour émaux n'est visible, tandis qu'autour de l'oreille droite subsiste tout le dispositif de ce cloisonnement.
- 6° Sa présence et son arrachement brutal auraient laissé une empreinte visible sur le cou et le collier.
- 7° Enfin la tresse droite n'est pas ce demi-cylindre des mèches osiriennes; elle est plate et s'étale en formant une pointe qui s'avance presque jusqu'au milieu de la poitrine.

Pour tous ces motifs il faut conclure que la chevelure se composait d'une tresse unique, originaire du pariétal droit, divisée en deux dans sa longueur par une bande d'or et terminée à sa base par une bande plus large peinte en bleu lapis. Sans doute cette anomalie de coiffure n'offre aucune répercussion sur la cuve dont la tête est travaillée, en sculpture et en décoration, comme celle de tous les cercueils de forme humaine avec ses rayures noir et or qui expriment conventionnellement la perruque; mais on conçoit qu'il eut été impossible, par raison d'emploi, ou peu conforme à l'esthétique admise, de continuer, jusque-là, l'imitation d'un crâne rasé. Ce qui se présente pour la partie gauche du couvercle, à l'endroit de la chevelure absente, montre bien que l'artiste s'est trouvé devant une difficulté dont il n'est pas sorti entièrement vainqueur. Une telle asymétrie était une innovation hardie qui demandait quelques concessions à cause de la destination de l'objet.

Les collections de nos musées renferment peu de cercueils d'enfants. On sait qu'il n'était pas d'usage de faire de grands frais pour la sépulture et le trousseau funèbre des enfants de particuliers. La plupart du temps, une simple boîte rectangulaire, sans ornementation, emportait en terre leur dépouille rarement momifiée. Dans la nécropole de Deir el Médineh même, furent trouvés deux petits squelettes, non embaumés, sommairement empaquetés dans des chiffons et cloués entre quatre planches de rebut mal jointes. Cet exemple montre, après tant d'autres, qu'un enfant du commun, mort en bas âge, ne semblait pas avoir besoin, pour le bonheur de l'outre-tombe, d'un appareil aussi compliqué que celui des adultes.

Rien que cela autorise déjà à penser que le cercueil en question ne fut pas celui d'un simple enfant du peuple, ni même de la haute bourgeoisie thébaine.

La trouvaille des momies royales de Deir el Bahari a donné au Musée du Caire les corps de trois enfants royaux momifiés et couchés dans des cercueils anthropoïdes. Ces bières sont de type osirien à double mèche demi-cylindrique; mais l'un d'eux, celui du prince Sipaari fils d'Ahmès et de Nefertari, fondateurs de la XVIII^e dynastie (Maspero, Les momies royales, t. I, p. 624; Daressy, Les cercueils des momies royales, p. 9; Elliot Smith, The royal Mummies, p. 22, dans le Catalogue général du Musée du Caire), est surtout intéressant dans le cas présent par son analogie de style et de facture autant que par les outrages qu'il eut à subir de la part des voleurs.

A part le détail de la chevelure, il est en tout point semblable à celui de Deir el Médineh : même fond de bitume, mêmes bandelettes d'or arrachées par des procédés identiques, mêmes incrustations du collier et des bracelets. Sa perruque osirienne n'était point décorée de pièces d'émail et, bien que plus grand (1 m. 22) que le nôtre, il comportait une bande transversale d'or en moins et par conséquent, sur la cuve, un tableau de moins de chaque côté. Celui de Sipaari a une cuve faite de cinq pièces de bois de sycomore qui porte sur le flanc gauche, en allant de la tête aux pieds, un tableau vide, un génie fils d'Horus, un chacal sur son naos, un autre fils d'Horus. Sur le flanc droit, les deux yeux au-dessus d'une porte, un fils d'Horus, un chacal couché sur son naos, un autre fils d'Horus. Sous les pieds, une Isis à genoux sur le tenant le 2, tournée vers le flanc droit. Sur le sommet de la tête, une large bande noire sépare les deux parties filetées noir et or de la perruque, et sur elle s'enlève, en or, une Nephthys à genoux sur -. Le couvercle se compose de trois planches, deux pour toute la longueur du corps, une sous les pieds, et d'un masque rapporté et chevillé. Les huit tenons de jonction sont mortaisés de part et d'autre dans le couvercle et la cuve, sans chevilles.

La cuve du cercueil trouvé à Deir el Médineh est faite de cinq pièces de bois et porte sur chaque flanc cinq tableaux qui sont, en allant de la tête aux pieds: à gauche, Thot ibiocéphale (—), tenant à deux mains le signe sur une hampe; un fils d'Horus (chacal), un chacal sur un naos, un fils d'Horus (babouin), Thot ibiocéphale (—) portant le ciel au bout d'une hampe. A droite, les deux yeux au-dessus de la porte, un fils d'Horus (homme), un chacal sur son naos, un fils d'Horus (faucon), Thot (—) portant le ciel.

Sous les pieds, une Isis (--) à genoux sur le noub et tenant le shen.

Les rayures noir et or de la perruque sont interrompues au centre par une bande de bitume sur laquelle se voit la trace d'une Nephthys dorée à genoux sur le

Le couvercle est formé par six planches : deux pour la longueur du corps, une sous les pieds et deux ajouts latéraux portant les quatre tenons de jonction (deux de chaque côté seulement).

Le masque est également une pièce rapportée, chevillée en trois points.

Des différences de construction et d'assemblage il serait hasardeux d'inférer une différence d'époque, étant donné la variété d'exécution que présen-

tent, pour un même moment de l'histoire, les cercueils nombreux qu'on peut étudier. Le style lui-même a, d'un siècle à l'autre, des survivances qui interdisent tout jugement catégorique pour un pays aussi traditionaliste que l'Égypte. Force est donc de se rabattre sur le détail déjà mentionné de la perruque, à cause de sa rareté et de sa qualité d'initiative caractéristique d'une période bien déterminée.

Depuis les temps les plus reculés, la sculpture et la peinture égyptiennes, renonçant, peut-être de parti pris, à donner, de l'enfant, une plastique conforme à la réalité, ont borné leurs moyens d'expression du jeune âge à quatre caractères signalétiques : la petitesse de taille, la nudité, l'index droit sur les lèvres et la tresse des cheveux tombant sur l'oreille droite. Cet attribut capillaire n'est pas une prérogative exclusivement royale, c'est la coiffure de tous les impubères; mais toutefois, doublé le cap de la nubilité, il demeure, dans la famille du roi, un insigne spécial réservé à celui des fils qui reçoit le titre et assume les fonctions de grand prêtre de Phtah.

Ce serait même plutôt en cette qualité de sam que le prince héritier, ou l'un de ses frères, continue de porter la tresse droite par-dessus sa perruque. On connaît de multiples représentations de prêtres du dieu memphite munies de ce signe particulier dans les collections de statues d'Ancien Empire.

Dans les cérémonies des funérailles, l'anmautef et le sam revêtent, dans les familles de particuliers, la peau de panthère et se coiffent de la tresse. Ces rôles sont toujours tenus par l'héritier du nom, et jusqu'aux plus basses époques cette tresse est toujours restée la même natte recourbée en volute à son extrémité terminale. En même temps les fils royaux persévèrent dans l'usage de porter, jusqu'à leur accession au trône, une mèche semblablement nattée tombant sur l'épaule droite. Mais à partir de Ramsès III (1), une mode nouvelle, vite passée du harem royal dans celui des gens du peuple, impose une autre façon de porter la tresse chez les enfants. La torsade fait place à une large

(1) Avant Ramsès III les fillettes et les princesses la portent parfois (Th. Davis, Tomb of Iouya and Touyou, p. 38 et 43). La natte du sam et de l'enfant, la tousse ramesside partent de trois brins qui s'entrelacent. C'est le signe , qui procède de la même idée que le fouet du Bulletin, t. XXV.

pharaon en tant que dieu et des dieux doués de puissance créatrice. Tantôt il a le sens de générateur, tantôt celui d'engendré. Il ne serait pas impossible que la mèche postiche, sommée d'un disque, des fils de Ramsès III, fût une adaptation symbolique du nom dynastique .

20

floche de cheveux libres, seulement entravée, au cours de sa longueur, par un ruban barette doré. Les statuettes de bois des petits enfants nus, les peintures tombales de la XXº dynastie, montrent alors la vogue de cet artifice de coiffure, qui peut, avec tant d'autres signes, servir à dater un monument. Alors que la natte reste l'attribut des prêtres de Phtah, la large mèche plate devient celui de tous les enfants, mais avant tout des enfants royaux. Le défilé des princes fils de Ramsès III dans le temple de Médinet Habou permet de constater ce fait. Quel que soit leur âge, qu'ils aient la tête rase de l'enfance ou la perruque de l'adulte, ils ont tous cette floche vraie ou postiche sur le côté du crâne. C'est tellement un signe distinctif de leur sang qu'ils en sont pourvus, indépendamment du profil qu'ils présentent.

Puisque le cercueil de Deir el Médineh a bien des chances de n'être pas celui d'un enfant du vulgaire et qu'il porte, sur la droite, ce signe particulier à la famille royale et spécialement à la famille de Ramsès III, on peut légitimement penser qu'il abrite la dépouille d'un des fils de ce monarque.

On peut également insister sur le genre de décoration de ce cercueil tout orné d'or et d'émail. Il faudra sans doute revenir sur cette légende que l'or abondait en Égypte. A ne voir que la quantité de ce métal qui rentre dans la composition des bijoux les plus précieux des âges réputés les plus riches; à considérer aussi que l'or semble à toute époque avoir été une propriété exclusive du temple et du trône, ce qui explique d'ailleurs la convoitise qu'il suscitait dans la plèbe, on comprend vite que la royauté pouvait seule se payer le luxe de dorer un cercueil d'enfant.

La haute bourgeoisie égyptienne, si fortunée fût-elle, si loin qu'elle ait pu pousser l'imitation des usages royaux, en fut toujours réduite au simili, à l'emploi, pour ses cercueils, de vernis jaunes très brillants qui voulaient donner l'apparence de l'or lorsqu'il était de mode d'en mettre sur toute chose.

Comparant ensuite le contenu des cercueils de Sipaari et de Deir el Médineh, on voit dans les deux cas que le petit cadavre est couché dans la même position. Le corps posé en décubitus dorsal, les bras allongés sur les côtés, les mains ouvertes, la tête penchée sur l'épaule gauche, le bassin en légère torsion sur le thorax vers la droite.

Le prince Sipaari, momifié au natron seulement, sans bitume, conserve encore la coloration brun-rouge de son épiderme. Les cheveux sont coupés court sur tout le crâne et l'on n'a pas trouvé trace de la mèche droite, ce qui laisserait croire qu'elle était postiche. Elliot Smith déclare que les viscères ont été enlevés, probablement par injection rectale de térébenthine, car le ventre ne porte aucune incision. La momie était enroulée dans des bandelettes et des linceuls très fins; mais l'emmaillotement montrait qu'il avait été refait hâtivement par d'autres mains que celles des embaumeurs et très probablement sous la XXIe dynastie, après la violation par les pillards. Tel quel, le cadavre se présentait comme un paquet de linges attaché par trois liens.

Le squelette trouvé à Deir el Médineh ne peut malheureusement donner aucune précision sur son identité. C'est celui d'un enfant de sexe masculin âgé de 5 ans et demi environ, possédant encore toute sa dentition de lait et qui, d'après la longueur des os du membre inférieur, devait mesurer o m. 96 (1). Il est enveloppé dans des restes de linceul et de bandelettes de fine toile, durcis comme un cartonnage rongé par les vers, et épousant encore la forme d'un corps non décharné. Trois liens l'attachent autour du cou, de la ceinture et des genoux. Si le corps de Sipaari, à l'abri de l'air et des variations de température, est néanmoins réduit à l'état de squelette dans ses membres inférieurs, on peut admettre que celui-ci avait subi une préparation conservatrice analogue, mais que son long séjour en terre, dans une bière mal close, lui en a fait perdre tout le bénéfice et toute l'apparence. Les momies préparées au bitume offrent plus de résistance à la désagrégation. Sans doute ce petit corps anonyme fut-il, comme l'autre, embaumé simplement au natron. Tout semble indiquer l'existence de la momification ou, pour parler plus exactement, du bain de natron. (Le sphénoïde n'a pas été brisé et la matière cérébrale forme encore un dépôt assez épais dans le fond du crâne. Ce dépôt montre que le corps ou au moins la tête était posée légèrement sur le côté gauche.)

Il paraîtrait d'ailleurs étrange et peu en rapport avec la richesse du cercueil que le cadavre eut été enseveli sans l'embaumement qui octroyait les délais indispensables à la confection de la bière. De plus, les outrages des voleurs ne lui auraient pas permis, sans cela, de parvenir aussi intégralement jusqu'à notre

(1) L'âge a été déterminé par le degré d'ossification du crâne et la dentition, qui comprend dix dents sorties et quatre en poussée au maxillaire supérieur; dix dents sorties et deux en poussée au maxillaire inférieur.

Le sexe a été déterminé par la forme du crâne. Le crâne est bien égyptien et légèrement prognathe.

20.

époque. Tous les ossements sont encore à leur place, seulement un peu déjetés vers la paroi droite de la cuve, contre laquelle s'est collée intimement l'enveloppe de linges agglutinés qui se gonfle comme une écorce vide autour du petit squelette (voir pl. I).

La disparition de tout ce qui n'était pas élément osseux s'explique par le contact presque direct avec la terre, résultant de l'enlèvement d'une bande de bois latérale du couvercle sur le côté gauche.

La fermeture n'étant plus hermétique, l'air, l'humidité et une petite quantité de terre ont filtré à l'intérieur et détruit lentement la besogne des colchytes d'antan, parce que les momies au natron, étant plus hygrophyles que les autres, sont probablement plus accessibles aux germes putrides.

On ne saurait mettre en doute qu'il y a eu violation de sépulture et que l'attentat ne s'est pas borné à ravager le cercueil. La momie a également souffert de la rapacité des pillards, qui savaient qu'un enfant de ce rang social n'est pas inhumé sans quelque bijou ou amulette négociable. Un Arabe de nos jours eût fait disparaître le cercueil avec le reste, car celui-ci conserve actuellement une valeur marchande incontestable. Il faut donc placer le rapt à une époque reculée, assez voisine de celle de l'enterrement; mais le fait que le corps a été enveloppé de nouveau et triplement attaché dans ses bandages anciens, témoigne d'un soin pieux ou, à tout prendre, superstitieux, difficilement compatible avec la hâte cupide d'un voleur. On se trouve amené à penser qu'une autre main avait tenté de réparer, dans une certaine mesure, les dommages des violateurs, en reconstituant, autant que faire se pouvait, la toilette funèbre de l'enfant. La question pourrait alors se poser de savoir si le corps et le cercueil étaient bien ceux qui étaient ensemble : mais l'hypothèse contraire, quoique vraisemblable, se heurte à la difficulté d'un remplacement aussi parfait, d'un des deux éléments manquants, par un autre exactement proportionné. Il faut admettre que le corps est celui que renfermait le cercueil à l'origine. Il fut dépouillé à l'époque ramesside et très probablement sauvé de l'anéantissement par une des tournées de contrôle des nécropoles instituées à ce moment par les derniers successeurs de Ramsès III.

La trouvaille de ce cercueil à Deir el Médineh pose deux problèmes. Où allait-il? D'où venait-il? A la première question il n'est pas téméraire de répondre qu'il allait sans doute vers une cachette plus sûre que sa tombe et

faisait peut-être partie d'un lot de cercueils transportés dans des hypogées secrets comme ceux où l'on retrouva toutes les momies royales du Musée du Caire.

Deir el Médineh est sur la route de Deir el Bahari lorsqu'on part de la Vallée des Reines; et comme c'est de là qu'il provenait presque sûrement, il n'y a rien d'impossible à ce qu'il ait été abandonné en chemin pour une raison incertaine.

C'est en effet à la Vallée des Reines que reposèrent quatre des fils de Ramsès III, morts en pleine jeunesse. L'avenir nous rendra peut-être d'autres tombes; jusqu'ici on connaît celles des princes Amenherkepeshef, Khamuast, Setherkepeshef et Paraherounamef. Il est à remarquer que ces deux dernières ont été brûlées et, comme on sait d'après le papyrus Amherst que les voleurs mettaient souvent le feu à tout ce qu'ils ne pouvaient emporter, il est à craindre qu'on ne retrouve jamais trace des cercueils et des momies de ces deux princes.

L'emplacement de ces tombeaux calcinés est à l'abri des vues de Médinet Habou et de tout le voisinage. Nul endroit ne pouvait être mieux choisi comme rendez-vous de pillage des tombes avoisinantes, car l'incendie qui clôtura cet acte sacrilège était entièrement dérobé aux regards des environs par la muraille d'un éperon rocheux. Est-ce cette violation flagrante qui décida le transfert des momies épargnées par le feu vers quelque asile invulnérable et mieux surveillé? C'est possible.

Examinons une à une les quatre tombes princières de la Vallée des Reines, sans toutefois attacher aux effigies des défunts une valeur rigoureuse de portraits (voir pl. III).

La nécropole royale de la Vallée des Reines a été fouillée avec succès par le professeur Schiaparelli, de la Mission italienne, qui vient de faire paraître les résultats de ses travaux : Relazione sui lavori della Missione archeologica italiana in Egitto (anni 1903-1920), vol. primo : Esplorazione della Valle delle Regine nella Necropoli di Tebe (Torino 1924).

Cette Mission a remis au jour les tombes des quatre fils de Ramsès III et a constaté qu'elles furent toutes violées dès l'antiquité égyptienne.

La tombe nº 42 du prince Paraherounamef se compose d'un long couloir aboutissant à une salle carrée très vaste et soutenue par quatre piliers. Une toute petite chambre sans décoration s'ouvre à droite dans cette salle.

Le couloir et la salle sont ornés de bas-reliefs sur stuc, comme tous les tombeaux de la Vallée des Reines, et en particulier ceux des trois autres princes.

Ce genre de décoration se justifie par la nature de la roche et la hâte de l'exécution commandée par la mort prématurée de la plupart des gens enterrés en cette nécropole. Dans des galeries creusées et stuquées d'avance il était facile de dessiner au carton quelques poncifs, repris ensuite en creux au ciseau et enfin bariolés de teintes plates. (Champollion compte à la Vallée des Reines sept tombes inachevées, dont quatre pour des reines ou des princesses dont le nom ne fut pas écrit.) Les murs sont divisés par des bandes verticales de texte en un certain nombre de tableaux occupant toute la hauteur et comprenant presque toujours trois personnages : le roi Ramsès III suivi de son fils défunt et une divinité de l'Amentit.

Les délais de l'embaumement étaient plus que suffisants pour ce travail. Dans toutes les scènes de son tombeau, le prince Paraherounamef est représenté avec la floche de cheveux par-dessus sa perruque et il est désigné par les protocoles suivants :

Sur la liste de Médinet Habou (cf. H. GAUTHIER, Le livre des rois, t. III, p. 176, où la bibliographie complète du sujet est donnée) il occupe la 5° place et se présente en shenti courte, crâne rasé, tresse plate sur le côté de la tête (ce détail montre que le bas-relief du temple est antérieur de quelques années à la construction de la tombe). Il est alors désigné ainsi:

Sethe fait de lui le fils aîné du roi à cause du titre in a ou in la cause du titre in la cause du titre

Montouherkepeshef (Médinet Habou); Khamuast (tombe n° 44); Setherkepeshef (tombe n° 44); Amenherkepeshef (tombe n° 55). L'interprétation donnée devient alors assez précaire et quelque peu contradictoire avec la qualité de portée par les deux premiers Ramsès de la liste de Médinet Habou et par Amenherkepeshef (tombe). Ce dernier ajoute même à sa titulature : (voir variantes plus loin). A moins que tous ces princes n'aient été les premiers-nés de lits différents, il ne faut peut-être pas vouloir donner un sens trop précis à des formules parfois purement laudatives ou affectueuses.

Petrie propose l'an 20 de Ramsès III et l'âge de 24 ans pour la date de la mort de Paraherounamef. Deux faits autorisent à penser que ce prince n'est pas celui du cercueil de Deir el Médineh et qu'il dépassa l'âge nubile. Il portait déjà perruque, et ses fonctions de grand écuyer du roi (Daressy, Notice de Médinet Habou) n'étaient probablement pas un simple titre honorifique acquis à sa naissance. S'il faut en croire Champollion (Notices, t. I, p. 395), il pouvait même être déjà marié, car un sarcophage de princesse fut trouvé dans son caveau. Ce sarcophage est à Turin, mais indiqué comme ayant appartenu au prince lui-même.

La tombe nº 43 du prince Setherkepeshef n'est qu'un long couloir avec quatre ressauts de séparation et deux toutes petites chambres latérales dans l'avant-dernier tronçon du couloir.

Partout, le prince est coiffé de cheveux longs et de la tresse royale. Ses titres sont les suivants :

Sur la liste de Médinet Habou il occupe la quatrième place. Il est en robe longue, l'uræus au front, le crâne rasé et la tresse. Son protocole est :

Il est le premier de la liste à être qualifié de 🐧 🚺, qualité que tous les autres à sa suite possèdent. On lui a ajouté à une époque plus tardive les cartouches :

qui sont ceux de Ramsès VIII (GAUTHIER, Le livre des rois, t. III, p. 176).

Ce roi, d'existence incertaine, n'a laissé ni tombe ni momie à la Vallée des Rois. Sa tombe à la Vallée des Reines semblerait prouver qu'il n'a jamais régné. De toute façon, ce n'est encore pas le tout jeune prince de Deir el Médineh, puisqu'il était déjà adulte et grand chef de la charrerie royale.

La tombe nº 44 du prince Khamuast comprend un grand couloir coupé en deux par un ressaut et aboutissant à la salle du sarcophage. A droite et à gauche, dans la première partie du couloir, s'ouvrent deux chambres décorées comme le reste (voir Colin Campbell, Two Theban Princes).

Le prince est représenté dans tous les tableaux avec le crâne rasé des premiers âges et sa titulature donne :

A Médinet Habou, placé au huitième rang, il a aussi la shenti courte et le crâne rasé, et ses titres sont :

On a voulu faire de ce prince le roi Ramsès X, dont le règne fut éphémère et dont une tombe inachevée (n° 6) a été trouvée à la Vallée des Rois. On ne possède pas la momie de Ramsès X; mais en aucun cas, ce souverain ne peut être confondu avec le Khamuast de la Vallée des Reines qui mourut très jeune. Ses effigies dans sa tombe en sont une preuve. Quant à son titre de sam du dieu Phtah, il était, on le sait, indépendant de l'âge du récipiendaire et constituait une prébende avant de devenir une fonction effective.

Schiaparelli incline à penser que le tombeau a subi deux pillages, dont le plus récent serait de l'époque chrétienne et le plus ancien vers la XXIIIº dynastie. Celui-ci présente, dit-il, des caractères d'une violence telle qu'il est difficile d'y voir un acte clandestin. Ce serait plutôt un attentat public perpétré avec la connivence des intendants de la nécropole. Tout fut brisé et dispersé dans la vallée. Pourtant la décoration de la tombe ne subit aucune injure et l'incendie qui ravagea les hypogées de Paraherounamef et Setherkepeshef fut épargné à celui de Khamuast. La Mission italienne recueillit chez ce prince et chez Setherkepeshef une quarantaine de cercueils de particuliers appartenant à des familles différentes. Le style et les noms sont des XXIIIº et XXIVº dynasties. Aucun d'eux ne rappelle, même de loin, celui qui vient d'être trouvé à Deir el Médineh. La tombe ne contenait plus, ni le cercueil ni la momie du premier occupant.

La Mission italienne a retrouvé dans la tombe une résille de perles avec le scarabée et les quatre génies. Ce manteau osirien de momie est de la XXº dynastie. Ce serait celui de Khamuast et le pillage se serait accompli dans la tombe même. L'opinion de Schiaparelli relative à la date du pillage de la tombe et à la nature révolutionnaire de cet acte, semble infirmée par la trouvaille de Deir el Médineh.

Enfin une trouvaille d'un intérêt capital pour le sujet actuel fut celle d'un fragment de sarcophage en granit rose (au Musée de Turin, Relazione..., op. cit., p. 125 et pl. XXXII).

C'est la partie supérieure du couvercle sur lequel s'enlève en haut-relief l'effigie du défunt. Bien que la longueur du fragment ne soit pas indiquée, il est visible que le sarcophage était celui d'un enfant. D'abord les traits du visage trahissent la prime jeunesse; ensuite, et c'est là que réside l'intérêt primordial de cette pièce, le sculpteur a fait une retouche à la chevelure, qui était primitivement à double mèche osirienne. Il a essayé de supprimer la mèche gauche pour ne laisser que la droite posée sur la perruque capsulaire des fils de Ramsès III. Ainsi se retrouve sur le sarcophage ce détail de chevelure, jusqu'ici unique, constaté sur le cercueil. Cette similitude, sans être une preuve catégorique, constitue, on le reconnaîtra, une probabilité importante qu'il était nécessaire de souligner.

La tombe n° 55 du prince Amenherkepeshef n'est qu'un large couloir à deux Bulletin, t. XXV.

ressauts, séparant la partie médiane d'une part d'une salle d'entrée et d'autre part d'une salle de fond qui est le caveau.

Sur deux des scènes de l'entrée le prince a le crâne rasé; partout ailleurs il est en perruque, détail qui prouve la préparation des tombes sans destination propre, et le sarcophage de granit, qui est encore en place au centre du caveau, montre sur son couvercle momiforme un visage encadré de deux touffes de cheveux. Dans l'intérieur du sarcophage furent découverts des restes d'un cercueil en bois, à vernis jaune de la XX° dynastie et les ossements d'un tout jeune homme (*Relazione...*, op. cit.).

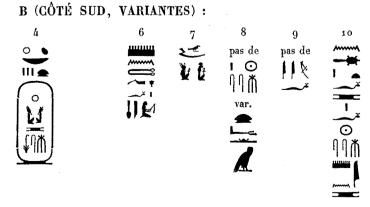
Ses protocoles sont les suivants:

La liste de Mébinet Habou lui assigne la neuvième place parmi les enfants en courte *shenti* et au crâne rasé, avec cette désignation :

Il n'est pas douteux que ce prince est mort sans avoir régné et qu'on ne doit pas voir en lui le futur Ramsès XI que propose Petrie; mais il est fort probable, d'après ses images dans la tombe n° 55 et ses fonctions militaires, qu'il était parvenu au moins à l'adolescence au moment de sa mort. Setherkepeshef et Amenkepeshef ont très bien pu perdre la vie dans les guerres du règne de Ramsès III.

La liste de Médinet Habou donne l'ordre suivant :





On remarque que les trois premiers princes portent perruque (correction qu'il faut apporter à la planche 214, L., D., III); que les quatre premiers ont la robe longue et l'uræus au front; que tous les sept autres ont le crâne rasé et sont qualifiés de 311; enfin que les six derniers sont en shenti courte.

Éliminant de cette liste les trois premiers, qui ont régné dans l'ordre suivant : Ramsès IV, Ramsès V, Ramsès VI, et dont on connaît les tombes à la Vallée des Rois et les momies au Musée du Caire; éliminant les quatre princes enterrés à la Vallée des Reines, il reste le n° 6 Montouherkepeshef, le n° 7 Meritoum et le n° 10 Meri Amen dont on ne possède ni les tombes ni les momies, à moins que ces princes ne soient devenus les derniers ramessides.

Le Musée du Caire renferme les momies de Ramsès V et Ramsès XII.

Les Biban el Molouk contiennent les tombes :

- Nºs 1. Ramsès VII ou Ramsès X.
 - 2. Ramsès IV.
 - 3 et 11. Ramsès III.
 - 4. Ramsès XII.
 - 6. Ramsès IX ou Ramsès X.
 - 9. Ramsès V puis Ramsès VI.
 - 18. Ramsès XI.
 - 19. Prince Montouherkepeshef.

Il est démontré (GAUTHIER, op. cit., p. 216) que le propriétaire du tombeau n° 19 est un fils de Ramsès IX et non pas son homonyme fils de Ramsès III.

Puisque les trois princes restants de la liste de Médinet Habou n'ont pas de tombe connue jusqu'ici à la Vallée des Reines, il faut admettre, jusqu'à preuve contraire, qu'ils ont pu accéder au trône; et, si ce fut dans l'ordre de primogéniture, et si la liste est conforme à cet ordre, on aura:

Montouherkepeshef — Ramsès VII. Meritoum — Ramsès VIII. Meri Amen — Ramsès IX.

 ne se sont pas intercalés des fils de ses divers successeurs. L'incertitude planera encore longtemps, peut-être, sur le nombre et l'identité exacte des rois de la XX^e dynastie.

Il y a donc, jusqu'à présent, de grandes chances pour que le petit prince retrouvé par hasard à Deir el Médineh soit le plus jeune des quatre qui sont enterrés à la Vallée des Reines, c'est-à-dire le prince Khamuast, huitième fils de Ramsès III. L'intérêt artistique de cette trouvaille, unique à certains égards, se double d'un intérêt historique plus puissant, susceptible d'apporter un peu de lumière dans la série obscure des rois de la XX° dynastie.

Sur le flanc gauche du couvercle, à un endroit qui fut recouvert par la seconde bandelette transversale d'or, un court grassito hiératique a été tracé à l'encre noire sur le bois. Il est très esfacé, mais sa faible longueur laisse supposer qu'il comprenait, tout au plus, un mot ou deux en une seule ligne horizontale. Il semble possible de déchisser les deux syllabes the peut-être le déterminatif . Cette lecture, provisoirement donnée, correspondrait au mot : Kamen, qui signisse aveugle ou plutôt bigle, louche. Il existe un nom de personne dérivé de ce qualificatif mais précédé de l'article .

Habituellement lorsqu'un nom est inscrit sur un cercueil, c'est celui du destinataire plutôt que celui du fabricant. Dans le cas présent, le mot n'étant pas précédé de l'article, on peut supposer qu'il s'agit d'une épithète, d'un sobriquet du destinataire relatif à une tare pathologique connue de tous ses contemporains d'où découlerait cette déduction que le jeune prince était atteint de strabisme ou de cécité. On sait la facilité des Égyptiens à donner des surnoms aux gens peut-être pour obvier aux inconvénients des fréquentes homonymies. L'examen du crâne montre toutefois que le strabisme doit être éliminé, car rien d'anormal ne se présente pour le trajet du nerf optique.

Encore une fois, la lecture étant encore incertaine, cette acceptation ne doit être admise qu'avec la plus grande réserve.

B. Bruyère.

Nota. — Je dois à la science et à l'obligeance de MM. Golénischeff et Gun l'essai de lecture du graffito que je me permets de donner, après un examen sommaire fait par ces deux savants. S'il est possible de faire une autre tentative ultérieure de déchiffrement et qu'elle apporte quelque modification intéressante, on retrouvera dans un prochain Bulletin une note complémentaire à ce sujet.

Bulletin, T. XXV.



Le cercueil de Deir el Médineh. Extérieur, face et profils, intérieur.

Bulletin, T. XXV.







Le masque du cercueil et le crâne du jeune prince.

Pl. III

